## Sa construction

Le logotype est composé de deux éléments : le symbole et le typogramme. Il est toujours employé sur son cartouche à fond blanc (sauf cas particuliers cf. page 14 ). Il doit être impérativement reproduit sans modification de couleurs ou de forme autres que celles prévues par cette présente charte.



## Le typogramme

Il énonce d'un trait l'entité «Île-de-France». La suppression des traits d'union pour former un même bloc typographique solidaire traduit l'unité régionale de l'Île-de-France. La distinction entre les mots se fait uniquement par un jeu de graisse. Ces deux éléments forment le bloc-marque qui ne varie pas dans ses proportions.

## Le symbole

L'étoile symbolise le rayonnement de la Région et ses 8 départements.

## La zone de protection

Cette zone de protection est matérialisée par un cartouche blanc dans lequel est toujours placé notre logotype (ce cartouche n'est pas visible lorque qu'il est placé sur un fond de couleur blanc). Cette zone correspond à la distance à respecter entre le logo et les bords du cartouche. Cette distance correspond à la hauteur de la lettre «F» du mot «France» de notre logo.

